

Image not found or type unknown



Droit de donation nue propriété et usufruit sur bien immobilier

Par **Larose85**, le **17/08/2014** à **22:34**

Bonjour,

Mariés sous le régime de la communauté, nous souhaitons transmettre un bien d'une valeur de 200 000 euros en nue propriété à notre fille unique, et en conserver l'usufruit. L'un âgé de 66 ans et moi de 59 ans. Quel serait les droits de donation à acquitter?

Merci à l'avance